

**Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles
par le ministère des Transports du Québec**

Requêtes d'audiences publiques

Cacouna, le 8 avril 2002



Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec QC
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de prolongement
de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles
Fermes Jean-Paul Marquis et Donald Marquis, Cacouna.

Monsieur Boisclair,

Étant propriétaires de deux fermes situées sur le tracé du projet mentionné au début de notre requête et après étude du projet présenté par le ministre des Transports du Québec, nous sommes convaincus d'être traités injustement de la façon que le M.T.Q. a élaboré ce projet. Nous possédons environ 120 acres de terre en culture et environ 90 acres de boisé au sud du tracé actuel. Les chemins d'accès proposés feraient que nous aurions un long détour à faire pour accéder à nos terres.

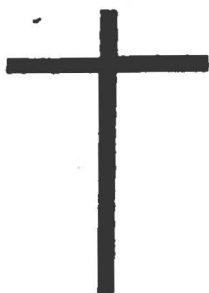
C'est pourquoi nous demandons au M.T.Q. d'abandonner le projet de construction de voie de service et de construire une traverse agricole sur les lots 260 ou 261. Nous avons déjà un chemin sur les lots 260 et 261 pour accéder à la traverse agricole que nous proposons. Et nous demandons à être entendu lors des audiences publiques qui auront lieu.

Espérant avoir été assez précis dans l'élaboration de notre demande, nous demeurons disponibles pour d'autres renseignements.

Bien à vous


Jean-Paul Marquis


Donald Marquis



Les Apôtres de l'Amour Infini

C.P. 908, ST-JOVITE, QUÉBEC, CANADA, J0T 2H0

TEL.: (819) 688-5225 — 426-7257

Jeudi le 28 Mars 2002

Au Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement,

Monsieur André Boisclair,
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage,
Québec, Qc. G1R 5V7

Monsieur le Ministre,


Dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles, la corporation Les Apôtres de l'Amour Infini a l'honneur de vous demander d'être entendue au cours d'une audience publique.

La Corporation est propriétaire de deux (2) lots de terre sur le territoire de la Paroisse de L'Isle-Verte, laquelle se situe entre les deux points extrêmes du projet.

Le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles portera un rude coup à l'intégrité de ces deux lots.

Dans son court Mémoire la Corporation propose certains remèdes et fait part de ce qu'elle croit juste pour que soit préservée ou rétablie une certaine homogénéité de ces terres à élevage et/ou à culture.

Le soussigné, secrétaire de la corporation Les Apôtres de l'Amour Infini, vous prie, Monsieur le Ministre, de prendre en bonne part la présente et d'agréer l'expression de toute sa considération.


Père Clément des Trois Ss Cœurs odm. O.S.
Secrétaire.

P.J. : copie du Mémoire; à soumettre lors d'un audience publique.

**MOUSSE DE TOURBE DE
L'ISLE-VERTE**

TOURBIERE RÉAL MICHAUD ET FILS INC
Producteur depuis 1941

**GREEN ISLAND
PEAT MOSS**

REAL MICHAUD & SONS PEAT MOSS INC
Producer since 1941

"MOUSSE DE TOURBE CANADIENNE"

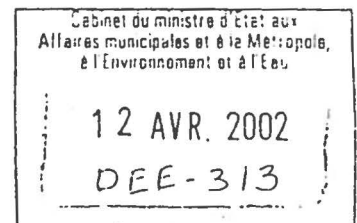
"PURE CANADIAN SPAGNUM PEAT MOSS"

527, rue 132 L'Isle-Verte (Québec), Canada G0L 1K0
Courrier électronique : greenisland@icrdl.net

TEL.: (418) 898-6007 FAX.: (418) 898-3371
Site WEB : www.icrdl.net/greenisland

L'Isle-Verte, le 09 mars 2002.

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement.
675, boul. René-Lévesque Est, 30 ième étage
Québec, Québec. G1R 5V7



Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 20
entre Cacouna et Trois-Pistoles

Bonjour Monsieur le Ministre,

Je vous informe par la présente que nous avons, nous de Tourbière Réal Michaud et Fils Inc., pris connaissance des deux tracés pour le prolongement de l'autoroute 20. À Trois-Pistoles le 20 mars 2002 en audience publique, ensuite le 05 avril 2002 au ministère des transports, direction du Bas Saint-Laurent et Gaspésie à Rimouski.

Nous avons constaté que des deux tracés que nous avons regardés celui au sud de la tourbière que nous exploitons, nous semble celui qui nous causerait le moins d'inconvénient.

Notre tourbière est située de l'est à l'ouest du lot 72 à 84 du rang 1, près de la ligne séparant le rang 1 du rang 2.

Nous sommes desservis par le chemin du Ministère des transports partant de la 132 à notre tourbière.

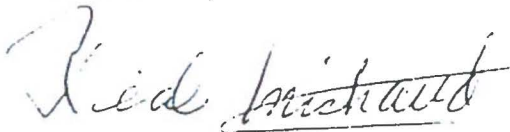
Le deuxième tracé partant de la route L'Isle-Verte - Saint-Paul de la Croix et suit la ligne séparant les 2 rangs, jusqu'au lot 95 et de la bifurque au Nord de notre tourbière et coupe notre chemin de desserte, et nous obligera de faire un détour par un chemin de desserte construit le long et au sud de la 20.

Ce tracé nous dérange beaucoup et nous ne sommes pas en faveur de ce tracé.

Par conséquent nous faisons une demande d'audience publique, afin de rencontrer quelqu'un de votre Ministère qui pourrait nous aider à trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bien à vous,



Réal Michaud, président
Tourbière Réal Michaud et Fils Inc.
527, Route 132 est
L'Isle-Verte, Québec. GOL 1K0
Tél. : 418 898-6007
Fax. : 418-898-3371

REQUÊTE
des
FERMES LÉONARD & ANTOINETTE RIOUX inc.

Présentée à
l'audience publique du B.A.P.E.
Projet de prolongement de l'autoroute 20
entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Trois-Pistoles 6-05-2002

par : Mme Jacinthe Rioux

INTRODUCTION

Les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc. sont les propriétaires des lots 367 p. et 368 p. du cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles. Acquis en 1968 et situés sur le versant ouest de la Rivière Trois-Pistoles, ces lots sont exploités uniquement à des fins agricoles. Plusieurs propriétaires et locataires utilisent le chemin de ferme aménagé sur ces lots.

REQUÊTE

Les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc. déplorent **ne pas avoir été conviées** comme les autres propriétaires à la **Session d'information** du Projet de l'autoroute 20 le 20-03-2002 même si les lots 367 p. et 368 p. dont nous payons fidèlement les taxes depuis **1968**, sont clairement touchés par le tracé...

Pour divers motifs **issus de différentes instances**, le Ministère des Transports a privilégié le **tracé NORD** et une **traverse agricole** à la limite ouest de la sablière entre les lots 368 p. et 369 p.

Les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc. ont évalué les **impacts résiduels négatifs** directement reliés au tracé de l'autoroute 20 et à l'emplacement de la traverse agricole. Par la voie de cette requête, voici la liste des impacts résiduels retenus :

- la **Perturbation du paysage** du site panoramique, l'un des plus beaux de la région des Basques (vue sur le village, le fleuve, l'Île aux Basques etc...)

- la **Perte de terres agricoles** le sol est productif et riche en humus; nos **cultures spécialisées** d'avoine de semences sont depuis **1968 inspectées** annuellement par l'**ACIA** (Agence Canadienne d'Inspection des Aliments). **Producteur SELECT** depuis **1969**, nous devons nous soumettre aux règlements et procédures de l'Association Canadienne des Producteurs de Semences Pedigree dont la **protection des cultures** contre toutes sources de contamination (insectes, maladies, mauvaises herbes). Une plantation de mélèzes, un coupe-vent constitué de bouleaux, épinettes, cèdres encerclent les champs touchés par le tracé.

- la **Traverse agricole** d'importants **travaux de creusage** à l'est de la sablière (zones 24-800, 24-900, 25-000) auront un impact majeur non seulement sur les champs cultivés avoisinants mais aussi sur le chemin de ferme utilisé par sept propriétaires et locataires. Nous anticipons **d'inhabituelles difficultés d'accès et d'utilisation** (enclavement, pente abrupte, érosion, accumulation de neige, etc...)

- les **autres impacts sur l'environnement** sont la destruction d'un lieu de prédilection pour le **chevreuil** et d'une importante source d'**eau potable**.

Les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc. espèrent sincèrement que le promoteur, le Ministère des Transports, applique des **mesures d'atténuation** acceptables afin de corriger les impacts résiduels négatifs ayant des **conséquences permanentes** pour notre entreprise et notre propriété patrimoniales à lesquelles nous sommes très attachés.

CONCLUSION

Les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc. vous invitent à **considérer** sérieusement l'important **point de vue des propriétaires** des lots 367 p. et 368 p. acquis en 1968. Pour terminer, n'oubliez surtout pas que nous, les producteurs agricoles, répondons à un besoin essentiel :

NOURRIR LE PEUPLE

Nous vous remercions de votre attention,
Gaston Rioux, mvd
et
Jacinthe Rioux
Pour les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc

Ministère de l'Environnement
a/s M. Luc Valiquette

06-04-2002



Objet : Autoroute 20, versant ouest de la Rivière-Trois-Pistoles, lots 367p, 368p des Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc

M. Luc Valiquette,

Nous regrettons qu'on ait omis de nous inviter à la session d'information de mars 2002 malgré que nous soyons propriétaires de lots touchés par le tracé de l'autoroute 20...

En 1999, nous recevions la visite d'un représentant du Comité consultatif agricole nous indiquant que la Ville de Trois-Pistoles n'était plus intéressée à protéger la richesse aquifère de notre territoire; la Ville a donc procédé à maintes recherches en eau ça et là sur plusieurs autres propriétés agricoles de Notre-Dame-des-Neiges. Cependant, la MRC des Basques s'opposait à ce que le tracé traverse plus au sud voulant protéger un site panoramique enviée localisée encore une fois sur nos lots (vue sur le fleuve, l'Île aux Basques et le petit village de Tobin et plus tard sans doute sur le futur majestueux pont de la Rivière Trois-Pistoles). Selon le Comité consultatif agricole, il importait de protéger la richesse agricole de nos lots et diminuer l'impact permanent créé par le tracé de l'autoroute 20; il a donc été convenu qu'on retiendrait le tracé nord. Plus tard, nous avons communiqué avec M. Benoît Rheault de la MRC des Basques afin que la traverse agricole donne sur notre chemin de ferme. Le Comité consultatif agricole nous a confirmé ultérieurement que cet emplacement avait été privilégié.

Suite à la session d'information, nous avons communiqué avec M. Donald Labbé du ministère des Transports afin de connaître le tracé réel et des précisions sur la traverse agricole... Nous aurions apprécié un tracé plus au nord derrière le Motel pour laisser intacts une importante source d'eau exploitable, une plantation de mélèzes, une beauté faunique (chevreuils), une cèdrière et un sol riche en matières organiques etc... Depuis 1968, nous accédons à nos lots sur un chemin de ferme bien aménagé (gravier durci) facilement carrossable en automobile ; quatre propriétaires et deux locataires utilisent ce chemin dont la Ville de Trois-Pistoles pour se rendre aux sources d'eau potable desservant la municipalité de Trois-Pistoles (lot 363p.) Une visite des lieux vous démontrerait qu'il est plus discerné d'aménager une traverse agricole à l'emplacement entre 24+ 900 et 25+000 là où passe notre chemin de ferme dont la pente est nettement moins abrupte et plus sécuritaire. Le ministère des Transports << trouve notre proposition très intéressante >> cf. lettre de M. Donald Labbé, min des Transports, 28-03-2002 → Dec # 1

Merci de votre attention,

Jacinte Rioux

Jacinte et Gaston Rioux mvd pour les Fermes Léonard et Antoinette Rioux inc

doc A1 joint

Objet: Tracé de l'autoroute 20 et Traverse agricole

Date: Thu, 28 Mar 2002 16:13:09 -0500

De: dolabbe@mtq.gouv.qc.ca

A: J

l

v

qc.ca,

Route : Autoroute 20

Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges

Bonjour madame Rioux,

J'ai pris connaissance de votre courriel que vous avez transmis au bureau du ministère des Transports à Rimouski. Nous allons profiter des nouveaux moyens de communication pour mieux se comprendre. Pour se référencer, je vous transmets ci-joint un fichier Jpeg du tracé de l'autoroute dans votre secteur. Vous pouvez l'ouvrir avec le logiciel Paintbrush ou tout logiciel de traitement d'image.

<<Tracé_NDDM.jpg>>

1) Tracé :

Comme vous pouvez le constater, le tracé passe dans la sablière du côté nord. Ce tracé a été déterminé afin de ne pas déstabiliser les talus abrupte de la montagne du côté sud et pour ne pas trop se rapprocher des résidences sur la route du Sault, de l'autre côté de la rivière Trois-Pistoles. Si nous déplaçons le tracé plus au nord, l'incidence sera que nous devons le déplacer à partir de la route Dionne pour avoir une courbe adéquate. Il y aurait donc beaucoup d'empiètement sur les terres agricoles en bas du plateau en plus de se rapprocher du milieu habité de la route du Sault. En effet, pour assurer la sécurité routière sur la voie rapide, des courbes minimales de 1 000 mètres sont requises. Pour ces raisons, le Ministère a retenu le tracé présenté le 20 mars, qui correspond à celui ci-joint.

2) Puits d'eau potable :

Nous sommes conscients que le tracé retenu risque de contaminer certains des puits au bas du plateau. Cependant, le Ministère a privilégié de contourner la zone d'alimentation en eau du projet de la ville de Trois-Pistoles qui est situé sur le plateau au dessus de la montagne. Nous ne voulons en aucun cas risquer de contaminer la nappe aquifère ni de l'abaisser. Le ministère a déjà débuté un suivi des puits à risques. En effet, des échantillonnages ont eu lieu l'an passé et d'autres seront réalisés avant les travaux afin de déterminer la qualité de l'eau avant l'intervention du Ministère. Par la suite, la qualité de l'eau des puits sera contrôlée de façon rigoureuse, autant durant la construction de l'autoroute qu'après son ouverture.

Aussitôt que les échantillonnages démontrent que la qualité de l'eau des puits s'est dégradée à cause des travaux ou à cause de l'entretien de l'autoroute, le ministère interviendra afin de régulariser la situation. Plusieurs interventions sont possibles, telles que de recreuser un autre puits à un endroit plus favorable ou d'alimenter à partir de la zone de la ville de Trois-Pistoles.

3) Traverse agricole :


La localisation des traverses agricoles est déterminé en considérant les parcours que les utilisateurs auront à faire pour accéder à leur terre. La traverse qui a été prévue entre les lots 368 et 369 était, à notre avis, le point central pour les utilisateurs potentiels du tunnel (solution 2). Cependant, le Ministère trouve votre proposition très intéressante / (solution

1) et une autre serait aussi possible (solution 3). Nous allons consulter la MRC pour connaître sa position.

Recevez, Madame l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Donald Labbé, ing.

- > Ministère des Transports
- > Direction Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine
- > Service des Projets
- > 92, 2^e Rue Ouest - Bureau 101
- > Rimouski (Québec) G5L 8E6
- > * : (418) 727-3674
- > * : (418) 727-3673
- > *: dolabbe@mtq.gouv.qc.ca
- >
- >
- >
- >

 Tracé NDDN.jpg	Name: Tracé NDDN.jpg Type: JPEG Image (image/jpeg) Encoding: base64
--	--

415, RUE ST-GEORGES
CACOUNA (QUÉBEC)
CASE POSTALE 249

TÉLÉPHONE (+18) 867-1781
TÉLÉCOPIE (+18) 867-5677
CODE POSTAL G0L 1G0

*Municipalité du Village
St-Georges de Cacouna*

Gilles D'Amours
Maire

Le 9 avril 2002.

M. André Boisclair
Ministre d'Etat aux Affaires Municipales
à la Métropole, à l'Environnement et
à l'Eau et leader du gouvernement
675, boul. René-Lévesque Est,
30^e étage,
Québec (Québec)
G1R 5V7

Ministère de l'Environnement REÇU LE 2002 -04- 18 Service des projets en milieu terrestre	Cabinet de ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau 12 AVR. 2002
	Ministère de l'Environnement REÇU LE 2002 -04- 17 DEE-316 Direction des évaluations environnementales

Madame, Monsieur,

Au nom du conseil municipal du Village de St-Georges de Cacouna, je désire, par la présente vous soumettre copie d'une résolution adoptée à l'unanimité en session régulière le 2 avril 2002.

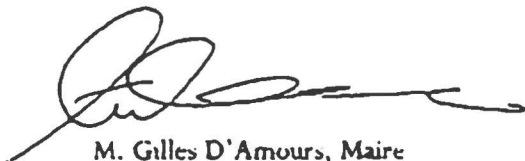
Cette résolution concerne la consultation au sujet du projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Nous réclamons donc une audience publique dans le cadre de la consultation de ce projet.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations et nous demeurons dans l'attente d'une confirmation écrite de votre part.

Nous vous remercions à l'avance pour l'intérêt que vous porterez envers notre position.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



M. Gilles D'Amours, Maire
Municipalité Cacouna Village

p.j. résolution du conseil municipal
cc. Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup
M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup
M. Serge Ménard, Ministre des Transports
M. Paul Crête, député fédéral du KRTB

415, RUE ST-GEORGES
CACOUNA (QUÉBEC)
CASE POSTALE 249

TÉLÉPHONE (+18) 867-1781
TÉLÉCOPIE (+18) 867-5677
CODE POSTAL G0L 1G0

Municipalité du Village St-Georges de Cacouna

Province de Québec
Municipalité du Village
St-Georges de Cacouna

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR
TÉLÉPHONE (+18) 867-1781 TÉLÉCOPIE (+18) 867-5677
Municipalité du Village St-Georges de Cacouna
Destinataire: Renée LeGoulet Télécopieur: 1-418-643-9477
Expéditeur: Adryen Sénéchal Date: _____ (2) incluant celle-ci.

Le 2 avril 2002

A une session régulière du conseil de la municipalité de St-Georges de Cacouna, tenue le deuxième jour d'avril deux mil deux (2002) à 20 h, en la salle publique du 415 de l'Église, en la municipalité de St-Georges de Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Étaient présents :

MM. les conseillers :

Jocelyn Jobin
Laval Ouellet

Rémi Beaulieu
Yvon Desjardins

Célestin Simard
Gilles Roy

Formant le corps complet de ce conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire :

Gilles D'Amours

Le secrétaire-trésorier Adryen Sénéchal, est aussi présent.

4.2 DOSSIER PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 (JEAN LESAGE)

Résolution 2002-04.3

Considérant la consultation publique entreprise récemment par le Ministère des Transports du Québec;

Adryen Sénéchal secrétaire-trésorier

Copie certifiée

GILLES D'AMOURS
MAIRE

ADRYEN SÉNÉCHAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Signé:

Considérant que les coûts avancés par le ministère de cent trente-trois millions de dollars pour le tracé Cacouna-Trois-Pistoles pour l'autoroute 20 sont énormes et font en sorte de repousser à très loin l'intérêt du gouvernement du Québec à réaliser ces travaux;

Considérant le projet d'autoroute 20 actuel ne convoite que deux voies séparées et non quatre comme à partir de Cacouna, ce qui n'est en l'occurrence qu'une autre route 132;

Considérant que la route 132 et le projet de nouvelle route 20 ne seront distantes en formalité que de quelques centaines de mètres l'une de l'autre;

Considérant que le projet de réaménagement de la route 185, route transcanadienne, a de bien meilleure chance de se réaliser avant l'autoroute 20, compte tenu des quatre-vingt-dix décès survenus sur cette route depuis les dix dernières années;

Considérant que le projet de réaménagement de la route 185 reçoit la priorité de la part de la MRC de Rivière-du-Loup compte tenu de la situation;

Considérant qu'il y a lieu d'approfondir nettement ce projet au niveau des impacts sur nos communautés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvon Desjardins, appuyé par le conseiller Célestin Simard :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal du village de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec de tenir des audiences publiques sur le projet de l'autoroute 20 Cacouna-Trois-Pistoles.

Adoptée à l'unanimité.

M. Desjardins

Rivière-Trois-Pistoles, le 28 mars 2002

DEMANDE UNE MODIFICATION DU TRACÉ DE L'AUTOROUTE 20

Après avoir pris connaissance de l'*Étude d'impact sur l'environnement* relatif au prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles, nous avons jugé indispensable d'adresser une demande visant la modification du tracé dans le secteur du pont de la rivière des Trois-Pistoles. Le parcours projeté pose, selon nous, des problèmes considérables et risque de générer des effets néfastes irréversibles. Non seulement la construction d'un pont d'une telle envergure viendrait altérer irrémédiablement un site naturel d'une grande beauté et d'un très fort potentiel récréo-touristique, mais elle viendrait écraser toute la partie sud du village sous une infrastructure gigantesque. La vie sociale et communautaire de la population concernée en serait affectée dramatiquement.

L'étude, pour cette portion du tracé, nous semble minimiser très fortement les impacts sur les milieux naturel et humain, de même que sur le paysage et le climat sonore. Les efforts déployés depuis une quinzaine d'années pour aménager les abords de la rivière et en faciliter l'accès ont donné des résultats magnifiques : sentiers pédestres, belvédères et accès à l'eau pour le plus grand plaisir des promeneurs, des baigneurs et des pêcheurs. Le site est fréquenté par un nombre croissant de touristes, par la population résidente et par les anciens habitants qui y reviennent chaque année en période estivale. Les retombés économiques sont bien loin d'être négligeables et le potentiel de développement pourrait s'avérer considérable. Et on sait combien la municipalité a besoin de ce support de développement. Mais on se demande qui voudra encore y venir lorsque tout le secteur sera envahi par l'autoroute et par d'autres éléments destructeurs du milieu naturel? L'étude d'impact reste muette sur le sujet.

Nous estimons également que l'altération du paysage et du climat sonore seraient beaucoup plus considérables que le prétendent les auteurs de l'étude. Certes, les usagers de l'autoroute pourraient bénéficier d'un point de vue intéressant, mais pour tous les autres, résidents, touristes et visiteurs, une fois sorti de leur voiture, ils n'y trouveraient que bien peu de chose pour susciter la contemplation. Un paysage n'est pas une carte postale, mais qu'il implique l'appréciation par les cinq sens et beaucoup d'autres éléments. L'infrastructure et le flot incessant des véhicules dans cette petite vallée encaissée, les effets de l'écho et de la réfraction du son, en réduiraient irrémédiablement l'intérêt.

La portion du village, qui serait particulièrement frappée, est constituée d'une trentaine de maisons avec leur église situées sur les berges encaissées de la rivière des Trois-Pistoles. Les résidents estiment avoir choisi de vivre dans la quiétude de cette petite vallée tranquille. Plusieurs de leurs maisons, déjà presque centenaires, tiennent d'un héritage patrimonial de quatre ou cinq générations. Il fait bon y vivre. On y apprécie par dessus tout la proximité du boisé, de la rivière, la beauté et la sérénité du site dans son ensemble. L'attachement à ce milieu de vie et l'affection que lui porte ses habitants sont, par le fait même, indéfectibles. Or, plutôt que le chant des oiseaux et le bruissement musical de la rivière, voici que l'on leur propose quelques milliers de tonnes de béton et les clameurs incessantes, le jour comme la nuit, du trafic routier. Si vous habitiez ce village, pouvez-vous soutenir que vous réagiriez autrement ?

C'est en regard de toutes ces préoccupations, esquissées ici sommairement, que notre groupe, constitué d'une cinquantaine de citoyens, a voulu adresser au Ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair, une demande de modification du tracé de façon à privilégier un parcours alternatif situé quelques kilomètres en amont de la rivière. Il nous apparaît, à cet égard, que le tracé « Sud » aurait l'avantage de regrouper dans un même secteur, très peu habité, des infrastructures aux effets négatifs sur l'environnement.

Un groupe de citoyens de vallée de la rivière Trois-Pistoles.

Porte parole : Gaston Desjardins

Trois-Pistoles, le 28 mars 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René-Levesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET: DEMANDE DE MÉDIATION CONCERNANT LE PROJET DE
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES**

Monsieur le Ministre,

Lors de la période d'information, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement relatif au prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles. Si le parcours projeté peut s'avérer acceptable pour sa plus grande partie, il est cependant une portion qui pose, quant à nous, des problèmes considérables et qui risque de générer des conséquences néfastes irréversibles. Il s'agit de la sous-section C'E et plus particulièrement du secteur de la traversée de la rivière des Trois-Pistoles.

L'analyse de l'étude d'impact présentée par *Le groupe Urbatique* nous a laissé voir des failles importantes dans les considérations qui ont déterminées le choix du tracé « Nord ». Des trois tracés faisant l'objet d'évaluation comparative, il nous semble que les auteurs de l'étude aient privilégié celui qui aurait les conséquences les plus néfastes pour la population du secteur. Non seulement la construction d'un pont d'une telle envergure détruirait irrémédiablement un site naturel d'une grande beauté et d'un très fort potentiel récréo-touristique, mais elle viendrait écraser toute la partie sud du village sous une infrastructure gigantesque. La vie sociale et communautaire de la population concernée en serait affectée dramatiquement.

L'étude, pour cette portion du tracé, nous semble minimiser très fortement les impacts sur les milieux naturel et humain, de même que sur le paysage et le climat sonore. Nous pourrions élaborer de longues pages à l'appui de nos assertions, mais nous nous limiterons ici à des indications succinctes.

D'abord, le tracé privilégié pour cette construction impliquerait la destruction d'un site naturel au potentiel de développement récréo-touristique très élevé. Les efforts déployés depuis une quinzaine d'années pour aménager les lieux et en faciliter l'accès ont donné des résultats magnifiques : sentiers pédestres, belvédères et accès à l'eau pour le plus grand plaisir des promeneurs, des baigneurs et des pêcheurs. Le site est fréquenté par un nombre croissant de touristes, par la population résidente et par les anciens habitants qui y reviennent chaque année en période estivale. Les retombés économiques sont bien loin d'être négligeables. Mais qui donc voudra encore y venir lorsque tout le secteur sera envahi par l'autoroute ? L'étude d'impact reste muette sur le sujet.

L'altération du paysage et du climat sonore seraient considérables, et là aussi l'étude d'impact minimise très fortement la perte. Certes, les usagers de l'autoroute pourraient bénéficier d'un point de vue intéressant, mais pour tous les autres, résidents, touristes et visiteurs, une fois sorti de leur voiture, ils n'y trouveraient que bien peu de chose pour susciter la contemplation. Un paysage n'est pas une carte postale, il implique l'appréciation par les cinq sens. L'infrastructure et le flot incessant des véhicules dans cette petite vallée encaissée, les effets de l'écho et de la réfraction du son, en réduiraient irrémédiablement l'intérêt.

Ils nous faut aussi mentionner que cette étude d'impact ne considère nullement, dans ses éléments de comparaison servant à choisir son tracé, la problématique d'ensemble pour la rivière des Trois-Pistoles. Sur les sept kilomètres constituant la portion aval de la rivière, la partie sud est déjà affligée par la présence d'au moins deux éléments négatifs importants en regard de l'environnement : le passage des lignes à haute-tension de l'Hydro-Québec et l'usine Tembec. Aussi nous apparaît-il grandement préférable de faire passer l'autoroute sur cette portion déjà affectée, plutôt que d'échelonner les éléments négatifs sur l'ensemble du parcours. Une véritable étude d'impact sur l'environnement devrait considérer l'ensemble de ces données. Or le document qui nous est présenté ici ne semble pas prendre en considération cette question d'ensemble.

La portion de la rivière constituant le plus haut potentiel récréo-touristique se situe sur les trois kilomètres compris entre la route 132 et l'usine Tembec. Or nous savons tous qu'un projet de barrage, par la Cie Grade Trois-Pistoles, est sur le point d'être réalisé à la hauteur du site récréo-touristique des chutes du Sault Mackenzie. Si on ajoute l'éventuel passage de l'autoroute en aval du barrage, c'est l'ensemble du site naturel, sur les sept kilomètres, qui sera détruit. Nous nous étonnons que l'étude d'impact ne considère aucunement cette éventualité. Pourtant une des raisons principales, invoquées par les auteurs, pour rejeter le tracé « centre », était justement la valeur considérable du site du Sault Mackenzie.

Quiconque connaît le secteur sait fort bien que le trajet « Nord », retenu par l'étude, serait beaucoup plus dommageable pour l'ensemble du site récréo-touristique. Les auteurs de l'étude, qui travaillaient en collaboration avec les représentants du milieu, ne pouvaient ignorer le projet de construction de barrage dont tout le monde parle. Pourquoi le site récréo-touristique en question serait-il un facteur susceptible de modifier le tracé de l'autoroute, alors qu'il ne deviendrait qu'un élément insignifiant dans un projet de construction de barrage ?

La portion du village, qui serait particulièrement frappée, est constituée d'une trentaine de maisons avec leur église situées sur les berges encaissées de la rivière des Trois-Pistoles. Nous avons choisi de vivre dans la quiétude de cette petite vallée tranquille. Plusieurs de nos maisons, déjà presque centenaires, tiennent d'un héritage patrimonial de quatre ou cinq générations. Il fait bon y vivre. Nous apprécions par dessus tout la proximité du boisé, de la rivière, la beauté et la sérénité du site dans son ensemble. Notre attachement à ce milieu de vie et l'affection que nous lui portons sont, par le fait même, indéfectibles. Or, plutôt que le chant des oiseaux et le bruissement musical de la rivière, voici que l'on nous propose quelques milliers de tonnes de béton et les clameurs incessantes, le jour comme la nuit, du trafic routier. Si vous habitez ce village, monsieur le Ministre, pouvez-vous soutenir que vous réagiriez autrement.

Si les concepteurs du projet ont, de bonne foi, élaboré et privilégié ce tracé « Nord » en consultation avec des représentants de la grande région concernée, soyez certain que ces derniers n'habitaient pas la vallée de la rivière. Certes, l'étude fait mention d'un sondage, mais ce dernier ne tient nullement compte de la configuration hétérogène de la municipalité et des divers îlots de population qui la compose. Le tracé dont il est question affecte un secteur très localisé de la communauté et la grande majorité des citoyens de l'endroit s'oppose au projet actuel. Les signataires de cette lettre en font foi. Nous nous étonnons, par ailleurs, de constater que certains élus municipaux, qui ont été consultés pour déterminer le choix du tracé, sont, contrairement aux habitants du site concerné, parmi les seuls susceptibles d'en tirer d'importants avantages financiers.

C'est en regard de toutes ces préoccupations que nous vous demandons, monsieur le Ministre, une médiation reconsidérant le choix du tracé, de façon à privilégier un des parcours alternatifs esquissés en amont de la rivière. Il nous semble que ces tracés, plus au sud, seraient beaucoup moins dommageable. À cet égard, le tracé « Sud » aurait l'avantage de regrouper dans un même secteur, très peu habité, des infrastructures aux effets négatifs sur l'environnement

Nous reconnaissons d'emblée que le prolongement de l'autoroute 20 pourrait s'avérer bénéfique pour la région concernée. Nous savons aussi qu'une telle construction appelle la recherche délicate d'un équilibre entre les aspects négatifs et positifs, entre les divers intérêts qui sont en jeu. S'il nous apparaît essentiel, Monsieur le Ministre, de vous adresser une demande de médiation, c'est que le problème prend pour nous une importance capitale.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête, agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Un groupe de citoyens de vallée de la rivière Trois-Pistoles.

Porte parole : Gaston Desjardins

c.c. Monsieur Pierre Gilbert, Directeur régional du Ministère de l'Environnement du Québec

Gaston Desjardins
Santi Sag
Claude Dumont
Lilic Desjardins

" "

Demande de modification du tracé de l'autoroute 20

Nom :

Alexandre Dumont

Mario Desjardins

Helmut Desjardins

Alphonse Pires

Yvette Pires

Claude Pires

Stéphane Pires

Raymond Pires

Yvette Pires

Claudette Paradis

Demande de modification du tracé de l'autoroute 20

Nom :

Adresse :

Mélanie Paradis-Brière

Fabrice Pichard

Sonia Marchand

Gilles Pigeon

Linda Roy

Lilianne Houdé

TONY DUBÉ

Michel Ouellet

Amélie Kelly

Nicolas Pelletier

Demande de modification du tracé de l'autoroute 20

Nom :

Reginald Peltier

Pierre Paul Bellet

Suzanne Stelling

David Lavoie

Simone Turcotte

Pierre Lavoie

Josée Bonnard

Christine Gagnon

Cathy Rousseau

REAL Rousseau

Demande de modification du tracé de l'autoroute 20

Nom :

Adresse :

Micheline Fater
Suzanne Jean
Bernard Quivy
Luce C. Lafont
Suzanne Dupont

Québec, le 17 avril 2002

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

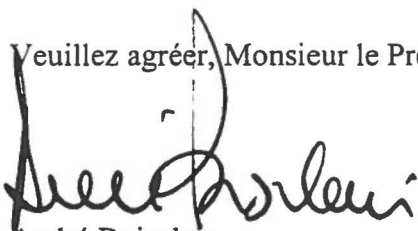
Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Le mandat du Bureau débutera le 6 mai 2002.

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


André Boisclair

p.j.